

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 OCTOBRE 2010**

Délibération
n° 2010.10.102.B

**Conservatoire Gabriel
FAURE : convention
tripartite pour
l'utilisation d'une salle
de l'espace Marengo
avec la ville
d'Angoulême et
l'association Les
Marionnettes
d'Angoulême**

LE SEPT OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie d'Angoulême, Salon de la Tranchade suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **1^{er} octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Michel GERMANEAU

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS	Rapporteur : Monsieur BRONCY
---	-------------------------------------

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : CONVENTION TRIPARTITE POUR L'UTILISATION D'UNE SALLE DE L'ESPACE MARENGO AVEC LA VILLE D'ANGOULEME ET L'ASSOCIATION LES MARIONNETTES D'ANGOULEME

Pour la saison 2010/2011, le conservatoire Gabriel FAURE souhaite continuer à utiliser des locaux de l'Espace Marengo appartenant à la ville d'Angoulême et mis à disposition de l'association « Les Marionnettes d'Angoulême », afin de pouvoir y dispenser des cours d'enseignement théâtral.

La location est consentie pour une période allant du 13 septembre 2010 au 30 juin 2011.

L'occupation des locaux par le conservatoire G. FAURE engendrant des coûts pour l'association « Les Marionnettes d'Angoulême » (électricité de la salle de théâtre, intervention des techniciens, etc), la communauté d'agglomération participera aux frais de fonctionnement de l'association à hauteur de 1 000 €, répartis sur les deux exercices comptables 2010 et 2011.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 22 septembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention tripartite avec la Ville d'Angoulême et l'association « Les Marionnettes d'Angoulême » pour l'utilisation d'une salle de l'Espace Marengo.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6132 – rubrique 311.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 octobre 2010	<u>Affiché le :</u> 12 octobre 2010